

LA FEUILLE D'ORME

Bulletin municipal de la commune des Ulmes

N°5 automne 2009

L'éditorial du maire

La Feuille d'Orme a 1 an et nous vous remercions tous pour le bon accueil que vous lui avez réservé. J'en profite pour vous rappeler que ce bulletin est le vôtre et que la rédaction sera heureuse d'y insérer vos suggestions, petites annonces et même articles dès lors qu'ils concernent notre vie aux Ulmes.

Après un bel été malheureusement presque sans pluie, nous devons tous espérer un automne plus arrosé, car la sécheresse redevient inquiétante. Le Préfet de Maine et Loire ayant dû à nouveau prendre des mesures d'interdiction temporaire de tout prélèvement d'eau à usage non domestique, je rappelle à tous ceux qui ont un jardin l'intérêt préventif, à titre personnel comme collectif, des récupérateurs d'eau de pluie.

J'ai remarqué cet été que certains (heureusement très rares) laissaient leur jardin ou leurs champs en friches, entraînant la prolifération de chardons alors que leur destruction est obligatoire. Vous trouverez ici un article très documenté sur ce sujet afin qu'en 2010 la Commune n'ait pas à appliquer toutes les rigueurs de la loi.

Enfin, cette année pour la rentrée scolaire, et suite aux départs successifs à la retraite de M. et Mme NAULET, une nouvelle équipe s'est formée, aussi je vous propose dans l'article suivant un organigramme complet de l'école des Ulmes. Je tiens à remercier ici en votre nom M. et Mme NAULET pour toutes ces années de professionnalisme, de gentillesse et de dévouement au service de nos enfants.

Bonne rentrée à tous!

Didier GUILLAUME

Trombinoscope de l'école des 3 Ormes

Au nom de tous les ulmois, M. Didier GUILLAUME, maire des ULMES, et l'ensemble des élus souhaitent la bienvenue à Mme Marie COUERRE, nouvelle directrice de l'Ecole des Trois Ormes après avoir occupé la fonction de Professeur des Ecoles à DISTRE. Complétant l'arrivée de Mme Sylvie POIRIER et de Mlle Chloé CHAUSSEPIED en septembre 2008, Mme Marie COUERRE et toute son équipe, des plus anciennes au plus récentes, se sont volontiers prêtées au jeu du trombinoscope que nous vous présentons aujourd'hui.



Mme COUERRE Marie
Professeur des écoles
Maternelle grande section
Directrice de l'école
51 ans



Mme CHAILLOU Caroline
ATSEM
Maternelle grande section
Animatrice garderie
27 ans



Mme GUIBERTEAU Isabelle
Cuisine et service entretien
42 ans



Mme POIRIER Sylvie
Institutrice
Maternelle moyenne section
39 ans



Mlle CHAUSSEPIED Chloé
ATSEM
Maternelle moyenne section
Directrice de la garderie
26 ans



Mme LAUDREN Valérie
Animatrice garderie
Service cantine et entretien
40 ans



Mme SANZ PASCUAL Pascale
Professeur des écoles
Maternelle petite section
49 ans



Mme LAROCHE Isabelle
ATSEM
Maternelle petite section
Accompagnatrice dans le car
41 ans

*Agent Territorial Spécialisé des Écoles Maternelles

Dates à retenir

- Soirée « fouées » du Comité des Fêtes les samedis 14 & 21 novembre 2009
- Réveillon du Comité des Fêtes le jeudi 31 décembre à la salle de la Maligny
Réservations auprès de Christine CORNILLEAU Tél : 02 41 67 80 77
- Concours de belote de la Société le samedi 5 décembre 2009, à la salle du Mousseau
S'inscrire auprès d'Alain GALMARD Tél : 02 41 67 06 36

Le point sur l'Etat Civil cet été

- ✚ Un ulmois nous a quitté :
Monsieur Jean GENEVAISE, décédé le 7 août, à l'âge de 57 ans
- ✚ Trois mariages ont été célébrés
Entre Melle Jennifer LEAL SALVADO et M. Didier RAUTUREAU le 29 août
Entre Melle Clémence BILLOT et M. Gérard ROBICHON le 29 août
Entre Melle Patricia CESBRON et M. Sébastien GLET le 19 septembre

Les réalisations effectuées cet été et programmées prochainement

- ❖ Mur de séparation et clôture de la pompe à chaleur à la salle des fêtes du Mousseau.
- ❖ Réfection du chemin du Vidas et de la Julière.
- ❖ Aménagement de la cour de la salle de La Maligny.
- ❖ Courant décembre: renforcement du réseau électrique rue du Mousseau par le SIEML.

Informations diverses

- Concernant les utilisateurs et futurs utilisateurs de l'assainissement collectif, nous rappelons que pour le bon fonctionnement du service, nous leur demandons de **NE PAS JETER LES LINGETTES ET LES SERVIETTES HYGIENIQUES DANS LA CUVETTE DES TOILETTES MAIS A LA POUBELLE**, même si ces produits sont dits biodégradables sur leur emballage.
- Nous déplorons à nouveau plusieurs dépôts sauvages d'ordures et de gravats effectués cet été dans l'enceinte de la décharge communale de déchets végétaux au lieu dit "le Périet". Lors d'un prochain Conseil Municipal, il sera demandé aux élus d'essayer de trouver une solution pour supprimer ces actions, mais faute de résultats, une fermeture définitive du site sera envisagée.

Annonces

- A vendre pavillon de 100m² situé route de Meigné à La Rousselière, sur terrain clos de 1200 m², 3 chambres, s-à-m, cuisine, s-d-b, grenier aménageable, sous-sol, 136 000 Euros, Tél 02 41 59 83 47.
- A louer au 1 rue des Tilleuls, maison avec étage sur terrain entièrement clôturé, T6, 4 chambres, 2 salles de bain, 2 wc, cuisine équipée, cave, jardin, buanderie cour arborée, garage, dépendances.
Loyer: 750€ - Libre à partir du 1^{er} novembre Tél: 02 41 67 53 50 – 06 71 05 01 83
- A louer au 5 route de la Rose, maison 105m² avec 2 chambres et un cabinet de toilette à l'étage, salle à manger salon, cuisine avec cheminée, 1 chambre et salle de bains au RDC, cour, jardin et dépendances. Loyer: 600€ charges comprises - Tél: 06 12 06 85 24

La Mairie des Ulmes à votre service

	Ouverture Secrétariat	Permanences
Lundi	17H - 18H	Jean-Yves PILLIER (1 ^{er} adjoint) de 16H à 18H
Mardi	14H30 - 18H	Didier GUILLAUME (Maire) de 17H à 18H
Mercredi	FERME	D. GUILLAUME de 9H30 à 11H30 sur rendez-vous
Jeudi	FERME	
Vendredi	9H30 - 12H30	Alain DAVASE (2 ^{ème} adjoint) de 9H30 à 12H30
Samedi	FERME	

Téléphone du secrétariat: 02 41 67 00 40 – Fax : 02.41.67.85.53

Mail: mairie.lesulmes49@wanadoo.fr

Site internet: www.lesulmes.mairie49.fr

La destruction du chardon: une obligation pour chacun

LE CHARDON DES CHAMPS (*Cirsium arvense* Scop.), plante herbacée vivace, appartient à la famille des astéracées. Il supporte de -22 °C et +37 °C., la sécheresse, tous les sols et tous les groupements végétaux.

Son système souterrain est un puissant organe de survie : la racine d'abord pivotante, émet ensuite de nombreux prolongements latéraux qui donneront de nouvelles pousses. Le développement racinaire est considérable. En 2 ans, un plant de chardon peut s'étendre sur un rayon de 4 à 5 m. Les racines verticales de l'année s'enfoncent jusqu'à 3,50 m de profondeur.

Son système aérien peut être impressionnant : les pousses font de 0,30 m à 1,50 m de haut et sont très ramifiées au sommet, en particulier lorsque la plante est à l'ombre. Elles portent des feuilles épineuses et recouvertes d'une cuticule cireuse imperméable. La croissance foliaire est très rapide. On peut compter une cinquantaine de capitules par plant.



Les populations de chardons sont hétérogènes. On observe des plants au sommet rougeâtre, ce sont les pieds mâles. Les autres ont un sommet vert, ce sont les pieds femelles.

LA MULTIPLICATION DU CHARDON :

Contrairement aux apparences, ce n'est pas la multiplication par graines qui est la plus à craindre. Sur toutes les graines que produit une fleur femelle, la moitié d'entre elles seulement est viable. La floraison s'étend de juillet à septembre. Grâce à leur aigrette, la dissémination des graines se fait par le vent et par temps sec. Par ailleurs, les graines les plus lourdes, donc les plus viables car les plus riches en réserves, sont celles qui tombent le plus près du pied-mère. Ainsi la dissémination des graines viables est minime à plus de 10 m et pratiquement nulle au delà de 100 m. Enfin, le taux de germination de ces graines viables, placées dans les conditions optimales, est seulement de 10 %.

La faible efficacité de ce mode de multiplication est contrée par **la production d'un nombre considérable de graines.**

Selon GRELON et MAILLET on peut dénombrer 50 graines par capitule, 50 capitules par pied et 40 pieds au m². Cela représente 100 000 graines au m², dont la moitié seulement est viable. Dans une population conquérante, on compte donc 50 000 graines viables au m². De plus, certaines graines ont germé après avoir passé 21 ans à plus d'1 m de profondeur. Les racines étant tubérisées, de simples fragments peuvent donner de nouvelles plantes. Les petits fragments donnent d'ailleurs les meilleurs résultats de repousses. C'est pourquoi il faut absolument éviter l'usage d'outils à disques, de fraises ou de motobineuses.

LA LUTTE CONTRE LE CHARDON :

Le chardon des champs est une espèce pionnière des sols nus. Elle ne s'implante pas quand d'autres espèces tiennent la place. Certaines espèces sont très concurrentielles et l'éliminent systématiquement. C'est le cas des légumineuses en général.

LUTTE MECANIQUE :

Faucher au mois de juin, quand les racines sont épuisées. Utiliser des outils à dents pour remonter les racines au soleil. Enfin ensemercer le plus vite possible pour opposer une concurrence aux repousses.

LUTTE CHIMIQUE :

Ne pas traiter en période de sève ascendante (mai/juin). Le produit n'irait pas jusqu'aux racines. Traiter fin juin quand les racines sont épuisées.

LA DESTRUCTION DU CHARDON EST RENDUE OBLIGATOIRE PAR ARRETE PREFECTORAL EN MAINE ET LOIRE (ARRETE PREFECTORAL DU 25 MARS 1996)

La Préfecture a mis en place toute une procédure à la disposition des mairies en cas de non respect de cette obligation (les chardons doivent être détruits vers la fin juin, avant leur floraison). Au terme de cette procédure, si le contrevenant n'est pas intervenu, les travaux de destruction lui seront officiellement facturés.

➤ La Ligue Nationale contre le Cancer :

La Ligue Nationale contre le Cancer, association de type loi 1901 créée en 1918, fut reconnue d'utilité publique dès 1920. Elle constitue un relais incontournable pour tous ceux qui luttent contre le cancer : malades, anciens malades et leurs proches, chercheurs, professionnels et responsables de santé, bénévoles et donateurs.

La Ligue lutte sur trois fronts :

- l'aide à la recherche et à l'amélioration des conditions de diagnostic et de traitement.
- les actions auprès des malades et de leurs familles, qui ont été à l'origine de la création de la Ligue.
- les actions d'information, de prévention et de dépistage.



pour la vie

739 817 adhérents soutiennent activement la Ligue, et c'est grâce à la générosité du public que celle-ci peut mener à bien son action.

Près de 10 000 bénévoles et salariés se consacrent à la mise en place et au suivi des actions de lutte décidées.

La Ligue Nationale contre le Cancer est membre fondateur et adhérent du « **Comité de la Charte de Déontologie des organisations sociales et humanitaires faisant appel à la générosité du public** ». Il s'agit là d'une **garantie de transparence financière**, de qualité des actions et de rigueur des modes de recherche de fonds.

➤ Le Comité Départemental de Maine-et-Loire :

La Ligue contre le Cancer a adopté une structure décentralisée reposant sur **103 Comités Départementaux** sur tout le territoire national et les DOM-TOM.

Cette structure permet au Comité Départemental du Maine-et-Loire d'être proche des donateurs, de connaître les besoins locaux et de compter, à travers le département, sur l'assistance de nombreux bénévoles qui accroissent, à moindre frais, son efficacité.

Les fonds recueillis dans le département sont utilisés pour des actions de lutte contre le cancer dans le Maine-et-Loire.

Le Comité Départemental de Maine-et-Loire comptait 12 362 adhérents en 2008.

➤ Les bénévoles et délégués communaux :

Les actions engagées dans la lutte contre le cancer nécessitent des engagements financiers mais également humains très importants, qui font appel essentiellement au bénévolat.

Plus de 80 bénévoles, répartis sur tout le département, se consacrent à la mise en place et à l'animation des actions de lutte menées par le Comité dans le Maine-et-Loire.

Les délégués communaux viennent compléter cette équipe de bénévoles. Ils constituent un des éléments importants du succès du Comité dans la mesure où ils assurent un lien indispensable entre les habitants de leur commune et le Comité Départemental.

Les bénévoles et délégués communaux peuvent aussi participer à diverses opérations ponctuelles : manifestations au profit de la Ligue (tournoi de bridge, loto, randonnée, pièces de théâtre, soirées dansantes, expositions, collectes diverses (opération Système U, opération pour Noël, un Geste pour le Cancer...), actions de prévention et d'information auprès du grand public (forum étudiants, associatifs, stand d'information...)).

Déléguée pour votre commune des Ulmes : Claudine DAVASE Téléphone 02 41 59 69 48